

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/01/2025

**Présents** : Patrice FONTAINE, Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Sylvain BOCHE, Guillaume TROCHET.

**Excusé** :

**Absent** : Mathias BOCHET.

**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 35 et remercie les membres présents.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13/01/2025.

### 1/Informations :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la présence de Monsieur Denis CHAPPELLAZ de la société COM2C qui assiste la Commune pour toutes les questions d'ordre financières.

Il propose de faire une interruption de conseil afin de lui laisser la parole concernant les différents points budgétaires et financiers.

Monsieur Denis CHAPPELLAZ expose les résultats de l'exercice et les projets de budgets pour la Commune, la station-service et le cinéma ainsi que les différentes tendances générales pour les collectivités. L'année 2025 commence avec beaucoup d'incertitudes qui sont les conséquences de la politique de l'Etat. L'absence de budget au niveau national impacte les communes qui sont en attente des montants des dotations.

Il précise que la situation financière de la Commune est saine et que l'annuité de la dette est en baisse.

Monsieur le Maire réouvre la séance et propose de poursuivre l'ordre du jour.

Il informe les membres présents du décès de M. Delphin DOMPNIER, père de M. Pascal DOMPNIER, adjoint au Maire de Fontcouverte-La-Toussuire.

Il adresse en son nom et au nom du conseil municipal, ses sincères condoléances à sa famille.

## **2/ Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée un projet de budget primitif et invite les participants à débattre sur les orientations budgétaires de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire de la commune

## **3/Approbation du budget primitif de l'EPIC CORBIER TOURISME**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 de l'EPIC CORBIER TOURISME :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : recettes 1 583 883,72 €, dépenses 1 583 883.72 €

SECTION INVESTISSEMENT : recettes 70 891.27 €, dépenses 70 891.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif de l'EPIC CORBIER TOURISME tel que présenté.

## **4/ Modification des prix du carburant de la station-service**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 30 décembre 2016, le conseil municipal a décidé d'appliquer une marge annuelle globale de 80.00 € par mètre cube de carburant acheté et dont l'application sur le prix de vente variera en fonction du prix facturé à chaque livraison par le fournisseur ainsi que du coût du marché national et du prix proposé par les distributeurs de la vallée afin de vendre au mieux le carburant.

Puis il rappelle que le conseil l'a chargé de décider des ajustements ponctuels de cette marge par rapport à la variation du coût du marché et éviter ainsi un écart trop important qui nuirait à la vente du carburant de la station-service et de faire valider cette variation à la plus proche réunion du Conseil Municipal.

Les prix de vente des carburants ont été modifiés comme suit :

Carburants	14/01/2024
GO	1.85
SP 95	1.99
SP 98	inchangé

Monsieur le Maire propose donc au conseil de valider ces modifications de tarifs.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 13/01/2025.

#### **5/ Subvention complémentaire à l'association CORBIER TENNIS CLUB**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention complémentaire formulée par l'association CORBIER TENNIS CLUB pour l'année 2024 qui s'élève à un montant de 2607.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (7 voix pour et 1 abstention) :

- **DECIDE D'ACCORDER** une subvention complémentaire à l'association CORBIER TENNIS CLUB pour un montant de 2607.00 € pour équilibrer le budget de l'exercice 2024.

#### **6/ Subvention à l'association SPORT HANDICAP MAURIENNE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention qu'il a reçu de la part de l'association « Sport et Handicap de Maurienne » qui comprend 60 sportifs et 32 bénévoles.

L'association indique que cette année la vallée de la Maurienne n'accueillera pas moins de 3 championnats de France : ceux de ski alpin et de ski nordique aux Karellis et celui de sport de boules adapté à St Jean de Maurienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 750 € à l'association « SPORT ET HANDICAP MAURIENNE » pour l'exercice 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.

#### **7/ Convention d'occupation du domaine public -- domaine skiable -- pour l'ESF parcours raquettes et biathlon**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande qu'il a reçu de la part de l'ESF du CORBIER qui souhaite organiser sur le domaine skiable selon le plan ci-annexé, les activités raquettes et biathlon de 17 H 00 à 21 H 00.

L'arrêté municipal en vigueur autorise les événements jusqu'à 20 h 00. Il demande donc au conseil municipal de se prononcer pour une extension jusqu'à 21 h 00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour prolonger l'autorisation d'occuper le domaine public pour les activités raquettes et biathlon organisées par l'ESF DU CORBIER, jusqu'à 21 h 00 pour la saison d'hiver 2024/2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.

### B/ Questions diverses

Monsieur le Maire demande si un élu pourrait le représenter à l'assemblée générale de COSMOS qui se tiendra le 17/01/2025 car il est retenu par d'autres obligations pour la Commune. M. Guillaume TROCHET est volontaire pour le représenter à cette assemblée générale.

M. Benjamin DELEGLISE demande quelle sera la somme allouée aux activités afin de pouvoir anticiper sur des projets à moyens termes.

M. le Maire indique que la somme sera définie lors de la préparation définitive du budget en fonction des investissements qui seront validés.

M. Benjamin DELEGLISE indique que l'Office de Tourisme, les remontées mécaniques et l'ESF organiseront le 5 février prochain une descente aux flambeaux en hommage à M. Sébastien BLANCHON, prestataire de l'activité ULM sur la station depuis de nombreuses années, décédé au cours l'année 2024.

A 21 h l'ensemble des questions ayant été évoqués, Monsieur le Maire clôt la séance.

La secrétaire de séance

Florence PEYRUT



Le Maire

Patrice FONTAINE

